

# Offre socle des SSTI

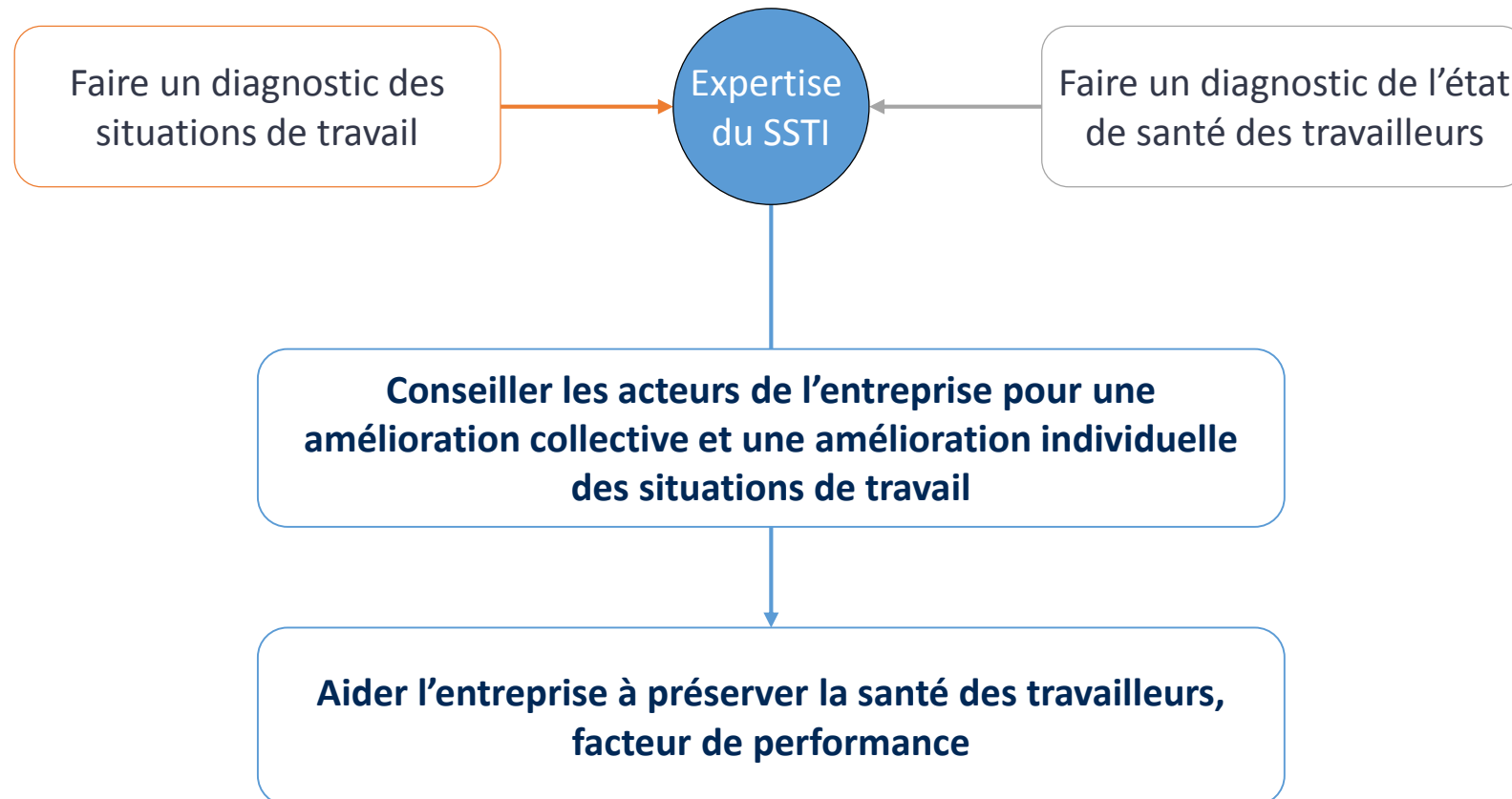
# Que fait un Service de Santé au Travail Interentreprises ? Quels sont les intervenants ?



## Les SSTI : une équipe de professionnels à vos côtés



# L'apport spécifique des SSTI



# Quel périmètre d'intervention pour les SSTI ?



EVITER  
L'ALTERATION DE  
L'ETAT DU  
TRAVAILLEUR DU  
FAIT DU TRAVAIL

AGIR EN FAVEUR  
DU MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI

AGIR POUR LA  
SANTÉ GLOBALE

# Pour quels bénéficiaires ?

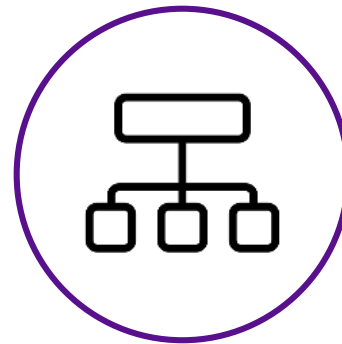
Les salariés



Les entreprises



Les branches  
professionnelles



Les acteurs publics



# Pour répondre à quels besoins des dirigeants ?

1

Être accompagné dans l'évaluation des risques propres à mon entreprise

2

Veiller à l'adéquation entre les conditions de travail et l'état de santé de mes salariés

3

Bénéficier d'informations et d'expertises sur la santé au travail dans mon entreprise

4

Mettre en œuvre des solutions quand un salarié a un problème de santé

5

Être conforme avec les exigences du Code du travail en matière de Santé/Sécurité au travail

# Pour répondre à quels besoins des travailleurs ?

1

Bénéficier d'un suivi de santé

2

Que mon employeur prenne les bonnes mesures de prévention

3

Trouver des solutions pour continuer à travailler en cas de problème de santé

4

Améliorer ma qualité de vie au travail

5

Être acteur de ma santé par de bonnes habitudes de vie et de prévention au travail

# L'offre aux dirigeants des TPE-PME

Que faisons-nous pour vous ?



Identification des situations de travail et analyse des risques



Météorologie de certaines expositions de l'entreprise



Accompagnement à la rédaction et à la mise en œuvre du DUERP



Suivi de l'état de santé des salariés en lien avec le travail



Baromètres santé



Propositions d'aménagement de poste



Préparation de la reprise du travail et avis d'aptitude



Conseils pour la santé globale et orientations vers le secteur du soin



Accompagnement social des salariés en risque de désinsertion professionnelle



Intervention à la suite d'un évènement grave



Information et sensibilisation aux risques professionnels



Formation de relais en entreprise



Informations et expertise au service des instances de l'entreprise



Conseils dès la conception des lieux de travail



Accès au dossier général santé travail de mon entreprise



# L'offre aux travailleurs des TPE-PME

Que faisons-nous pour vous ?



Analyse des situations de travail et des expositions professionnelles



Suivi individuel périodique de l'état de santé ou à la demande



Suivi individuel adapté et renforcé en fonction des risques



Visite de pré-reprise et de reprise



Examens complémentaires et orientation vers le secteur du soin



Études pour actions sur le poste de travail



Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle

**Le service de santé au travail aide mon employeur et moi-même à agir pour ma santé**



Accompagnement spécifique en cas de problème de santé



Conseils de prévention individualisés



Accès à mon historique personnel santé au travail



Sensibilisation collective aux risques professionnels



Formation de relais en entreprise



Contribution au dialogue dans l'entreprise sur les questions de santé au travail

# Bonjour ! de quoi avez-vous besoin ?

1

Être accompagné dans l'évaluation des risques propres à mon entreprise



Veiller à l'adéquation entre les conditions de travail et l'état de santé de mes salariés

Nos services



Identification des situations de travail et analyse des risques

- Vous recevez la visite de nos techniciens et professionnels de santé pour identifier les différentes situations de travail et mettre en évidence les principaux risques
- Vous recevez une fiche d'entreprise et un plan d'actions de prévention pour comprendre et traiter ces risques



Métrologie de certaines expositions de l'entreprise

- Vous recevez une visite de nos techniciens qualifiés qui procèdent à la mesure des expositions de votre entreprise (bruit, expositions aux produits chimiques, lumière...)



Accompagnement à la rédaction et à la mise en œuvre du DUERP

- Vous recevez la fiche d'entreprise traçant les risques et préconisations de prévention faites
- par le SSTI et des modèles de DUERP adaptés à votre entreprise si besoin
- Vous disposez de modes d'emplois pour réaliser le DUERP
- Vous êtes accompagnés pour rédiger votre DUERP



Accès au dossier général santé travail de mon entreprise

- Vous accédez à vos informations administratives et pouvez les modifier directement en ligne sur un portail adhérent dédié
- Vous retrouvez l'évaluation des risques spécifiques de votre entreprise dans votre espace, sous la forme d'une fiche d'entreprise



**Des salariés en bonne santé, c'est des entreprises en bonne santé !**

**Vous recevez la visite de nos techniciens et professionnels de santé pour identifier les différentes situations de travail et mettre en évidence les principaux risques**

**Vous recevez une fiche d'entreprise et un plan d'actions de prévention pour comprendre et traiter ces risques**

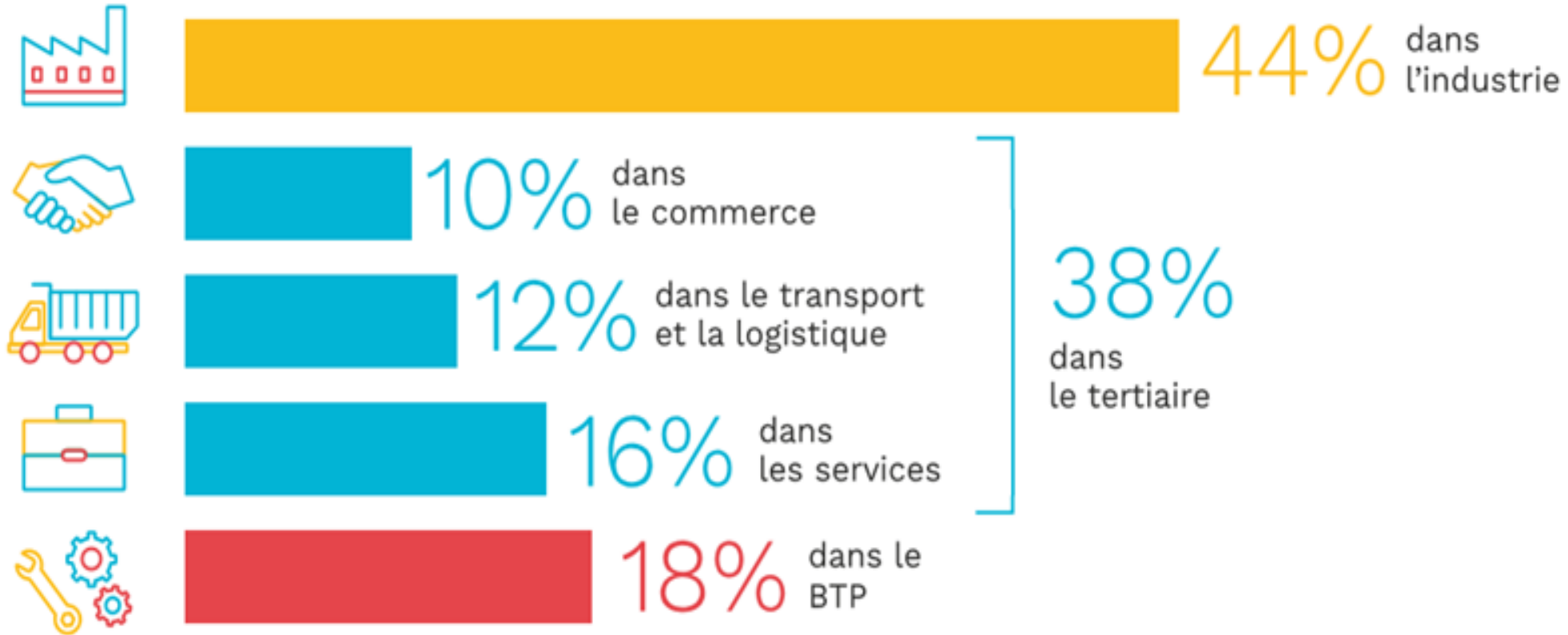
# Dispositifs du FASTT au bénéfice des salariées intérimaires

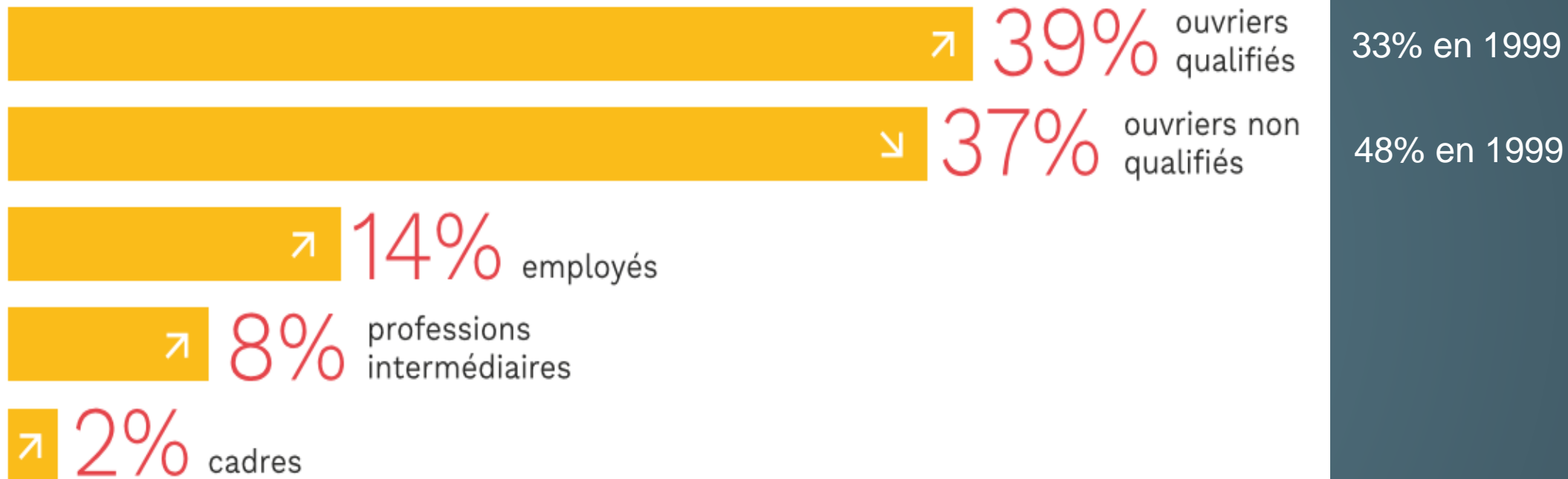
# L'INTERIM EN CHIFFRES CLEFS

# L'intérim en 2017 source OIR



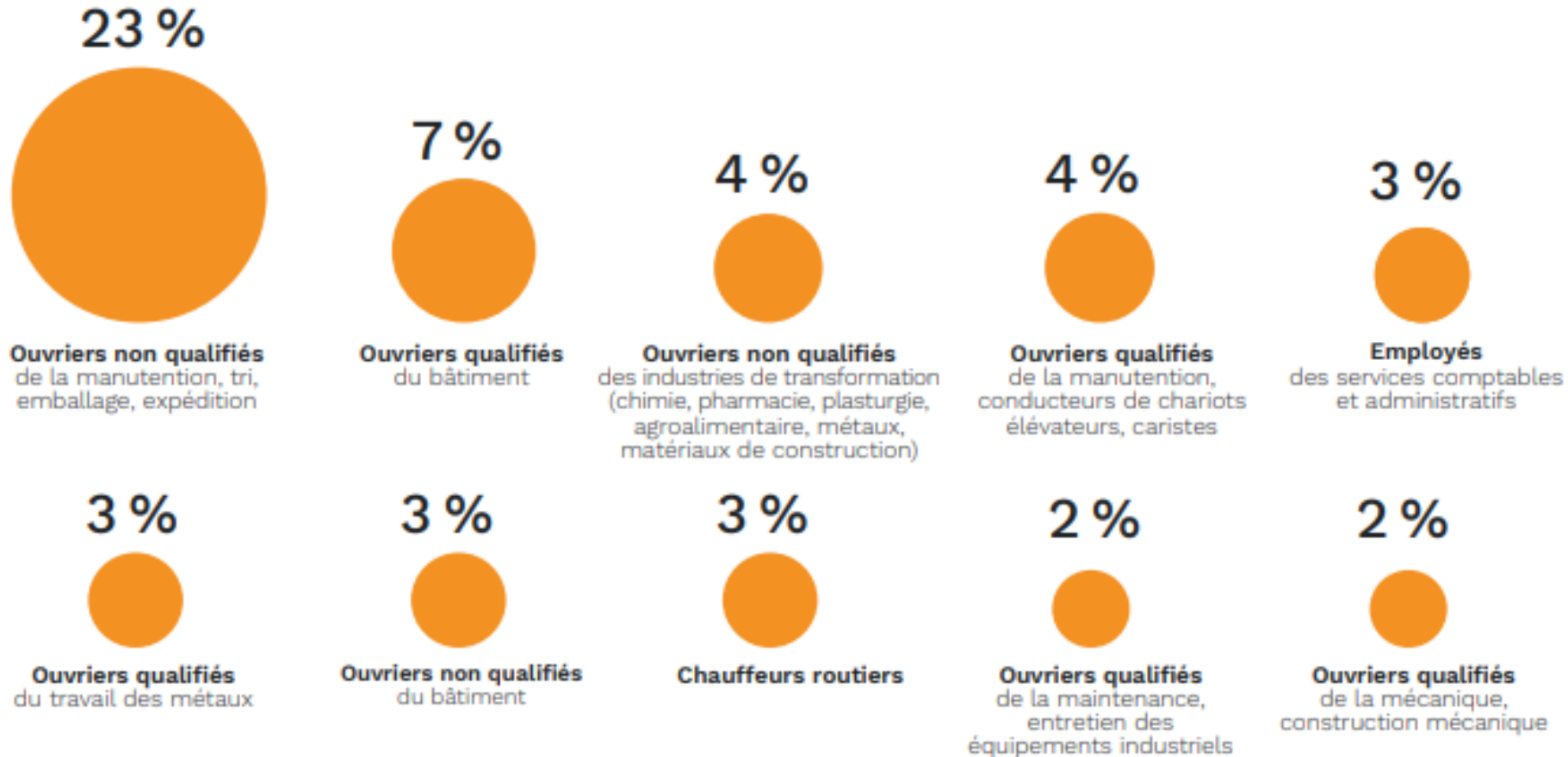
# Les secteurs d'activité source OIR



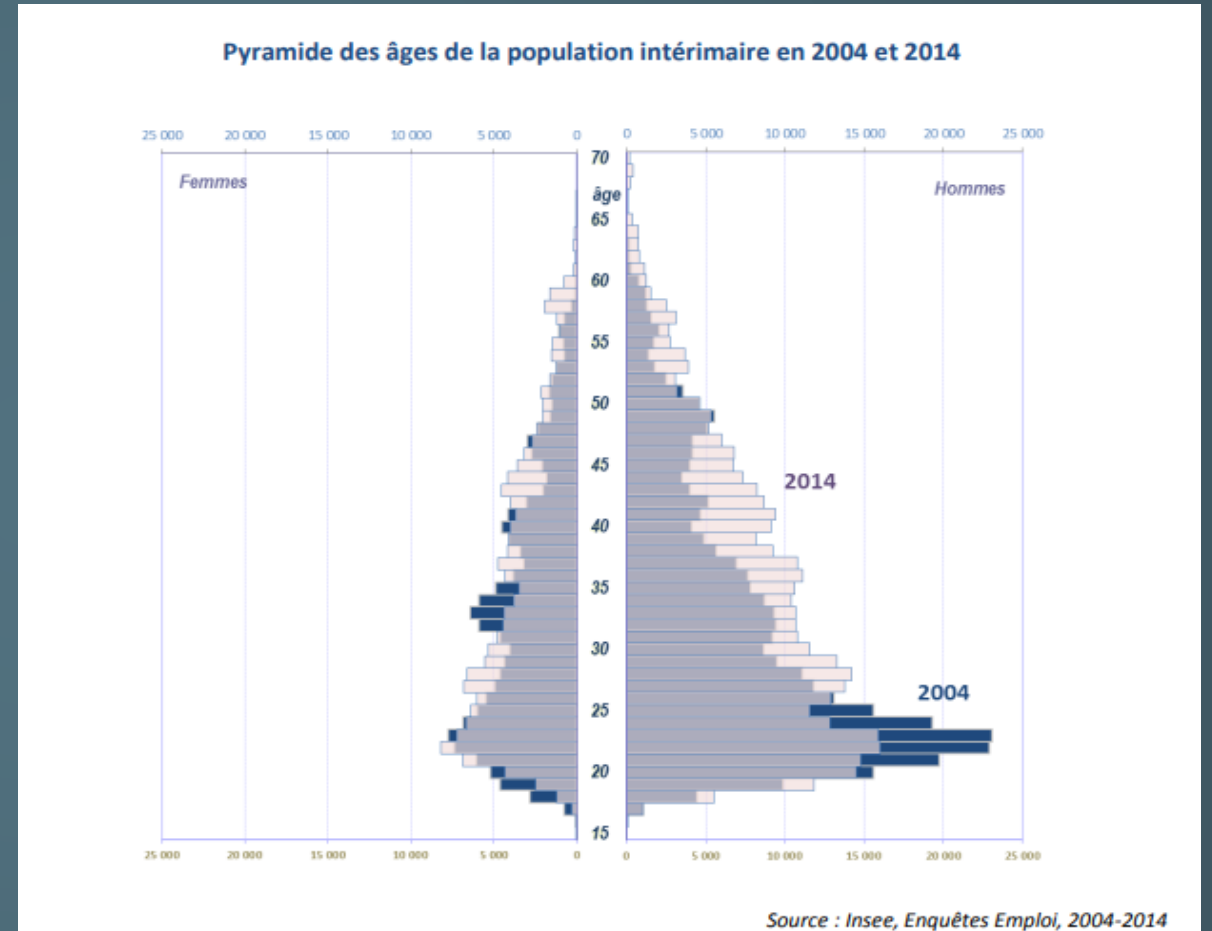
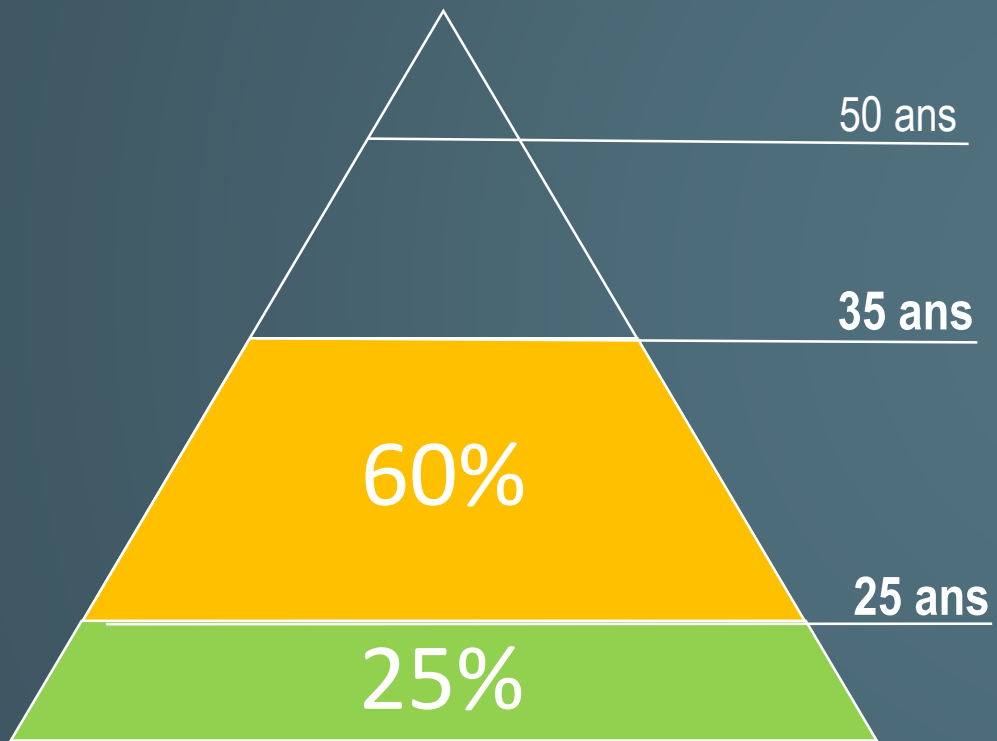




# Les 10 premiers métiers source OIR, en volume d'emploi en ETP



# Les intérimaires



femmes 34 %

66% hommes

# Les trajectoires professionnelles source OIR

- 1 Insertion professionnelle
- 2 Parcours heurtés
- 3 Transition professionnelle
- 4 Intérimaires de carrière
- 5 Conciliation rémunération/projet personnel
- 6 Intégration des étrangers

# Les spécificités

Relation  
triangulaire

Adaptation,  
réactivité  
opérationnalité

Diversité  
de l'activité  
professionnelle

Branche  
interprofessionnelle

Fractionnement  
des parcours

Intégration  
et autonomisation  
des jeunes

# LES MISSIONS ET SERVICES DU FASTT



# SÉCURISER

LA RÉALISATION DES MISSIONS

# ACCOMPAGNER

LA CONCRÉTISATION DES PROJETS  
& LA VIE AU QUOTIDIEN

# PRÉSERVER

LA SANTE ET LA SÉCURITÉ

# SOUTENIR

EN CAS DE DIFFICULTÉS

# LES SERVICES SOS

Des réponses immédiates et simples



## **FASTT SOS** LOCATION DE VEHICULES

La location d'un véhicule adapté à prix réduit pendant 60 jours



## **FASTT SOS** GARDE D'ENFANTS

Une solution de garde adaptée à domicile ou en crèche pendant 80 heures



## **FASTT SOS** LOGEMENT EN MISSION

Un logement adapté le temps d'une mission éloignée et une aide financière



## **FASTT SOS** HEBERGEMENT

Un logement temporaire pour les intérimaires sans hébergement



## **FASTT SOS** ACCIDENT DU TRAVAIL

Des interventions immédiates suite à l'accident et un accompagnement au retour à l'emploi

# LES SOLUTIONS FASTT

Un diagnostic et des réponses adaptées



## FASTT SOLUTIONS LOGEMENT

- Des outils pour faciliter la recherche
- Un POINT CONSEIL Logement avec la mise en place d'un plan d'actions
- La mobilisation des garanties financières du FASTT



## FASTT SOLUTIONS BUDGET

- Un POINT CONSEIL Budget pour mieux cerner le projet d'achat
- L'orientation vers les solutions financières les mieux adaptées  
*microcrédit, crédit bancaire ou regroupement de crédits*





## UNE RÉPONSE SPÉCIFIQUE AUX BESOINS DES INTÉRIMAIRES

- Automatique et obligatoire à partir de 414 h / 12 mois
- Un tarif attractif de 0,0599 € par heure payée
- Une cotisation en fonction du nombre d'heures payées
- Un maintien gratuit de la couverture 2 mois après la fin de la dernière mission d'intérim
- Jusqu'à 7 mois en cas de chômage, maternité, arrêt maladie (sous conditions)

# INTÉRIMAIRES PRÉVOYANCE

La prévoyance des intérimaires



## UNE RÉPONSE SPÉCIFIQUE AUX BESOINS DES INTÉRIMAIRES

- Décès, invalidité, maternité, risques liés au travail (accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle) dès la première heure de mission
- Maladie et accident « vie civile » à partir du premier jour du mois qui suit le franchissement des 414 heures de mission sur les 12 derniers mois
- 3 jours de carence au lieu de 4 jours
- Prolongation de l'indemnisation au-delà de la fin du contrat de mission en cas d'arrêt de travail d'une durée supérieure à 10 jours (au lieu de 19 jours)
- Maintien gratuit des garanties (portabilité) de 1 mois, sous la seule condition d'une inscription à Pôle Emploi (au lieu de 25 jours maximum selon le nombre de congés payés ouverts).

# LE SERVICE SOCIAL

Une écoute et un soutien en cas de difficultés



## FASTT ASSISTANCE, SOS ACCIDENT DU TRAVAIL

- Un accompagnement dans les démarches d'accès aux prestations sociales
- Des réponses aux problématiques budgétaires, de logement, de santé et de mobilité
- Des secours financiers pour les situations les plus difficiles
- Une intervention immédiate en cas d'accident du travail
- Un suivi renforcé pour éviter la désinsertion professionnelle pendant l'arrêt de travail

# Principes et dispositifs

- **Objectifs** : Aider, par téléphone, tout intérimaire dans le besoin à se **maintenir dans son travail** ou à **favoriser son retour vers l'emploi**. Travail autour de 3 thématiques principales :

## Logement



- Situation sans hébergement  
⇒ **SOS hébergement**
- Situation de recherche de logement  
⇒ **Service Fastt + partenaires**

## Financier



- **Fragilité financière** en lien avec la mission ou ayant une incidence sur la mission  
⇒ **Accompagnement** dans les démarches de droit commun  
⇒ **Aides financières** selon éval de l'AS

## Santé



- **AT/MP ou maladie** :  
⇒ Accompagnement **accès aux droits**, lien avec les AE, la prévoyance...  
⇒ **Aides financières** selon éval de l'AS  
⇒ Orientation vers les AS MPP

# Le parcours d'accompagnement des salariés en arrêt de travail

Repérage précoce et proactif pour accompagner le maximum de salariés intérimaires en risque de désinsertion sociale et professionnelle (inaptitude)

## 1 L'accident

### Signalements directs

Accident du travail  
sans critère  
2 079



2 079 Diagnostics  
44%

### Signalements prévoyance

Arrêts longs (+ 88 jours)  
+ Arrêts graves (+ 25 jours)  
3 253  
dont 2 397 avec coordonnées



1 623 Diagnostics proactifs  
34%

Maladie vie civile  
+ 88 jours d'arrêt  
2 384  
dont 1 572 avec coordonnées



1 024 Diagnostics proactifs  
22%

4 726 diagnostics des risques de désinsertion sociale et professionnelle

# Le parcours d'accompagnement des salariés en arrêt de travail

## 2 L'arrêt de travail

Anticipation des risques d'inaptitude, mettre en cohérence l'état de santé avec le projet professionnel pour préparer au mieux le retour à l'emploi

Emploi

**Agence d'emploi**

Maintenir le lien avec le salarié intérimaire

**Médecin du Travail**

Organiser la **visite de pré-reprise** pour étudier les solutions de retour à l'emploi

**OPCO / CARSAT  
AGEFIPH / CAP EMPLOI /  
SAMETH**

Mobiliser les actions de bilan et formation pendant l'arrêt de travail

Social - Santé

**Services sociaux**

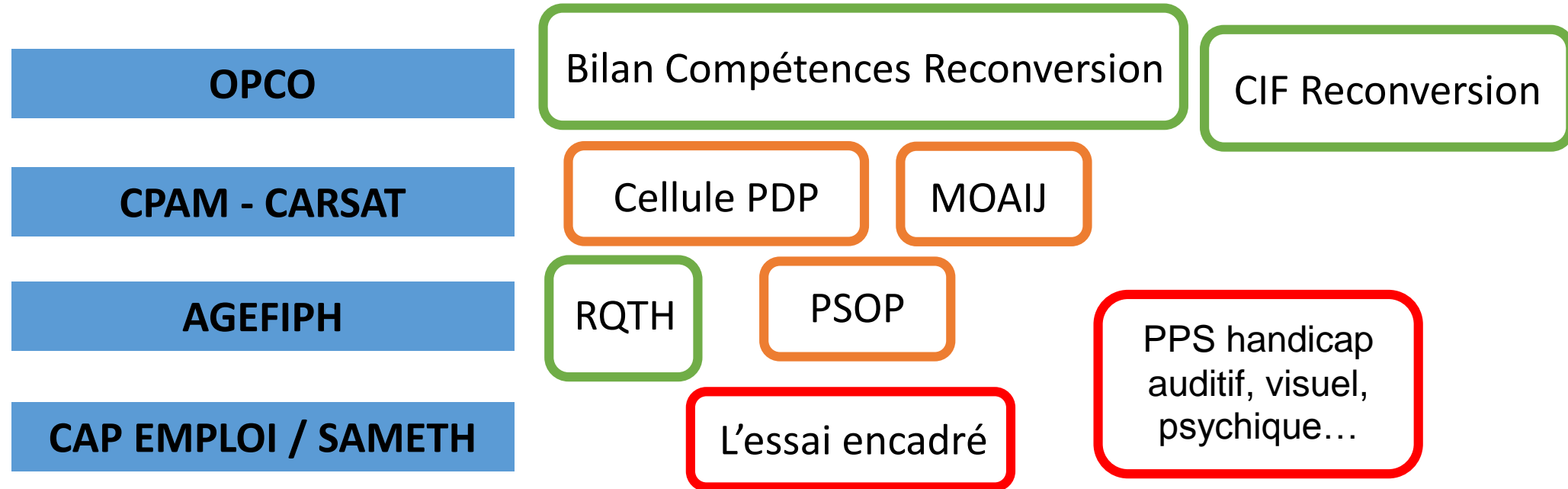
CARSAT, services sociaux de proximité

**Médecin traitant**

Renfort musculaire, sophrologie, psy, ostéopathe, nutrition...

# Le parcours d'accompagnement des salariés en arrêt de travail

## 2 L'arrêt de travail



**Nécessite une coordination entre les 3 médecins** (traitant, du travail, de la sécu)



Dispositifs de droit commun difficiles d'accès pour les intérimaires. Parfois difficile à mettre en place pour l'intérim (mise en situation en entreprise utilisatrice, équipement au regard d'un poste)

# Le parcours d'accompagnement des salariés en arrêt de travail

## 3 La consolidation

Organisation et prise en charge de la visite de retour à l'emploi

Médecin du Travail

Agence d'emploi

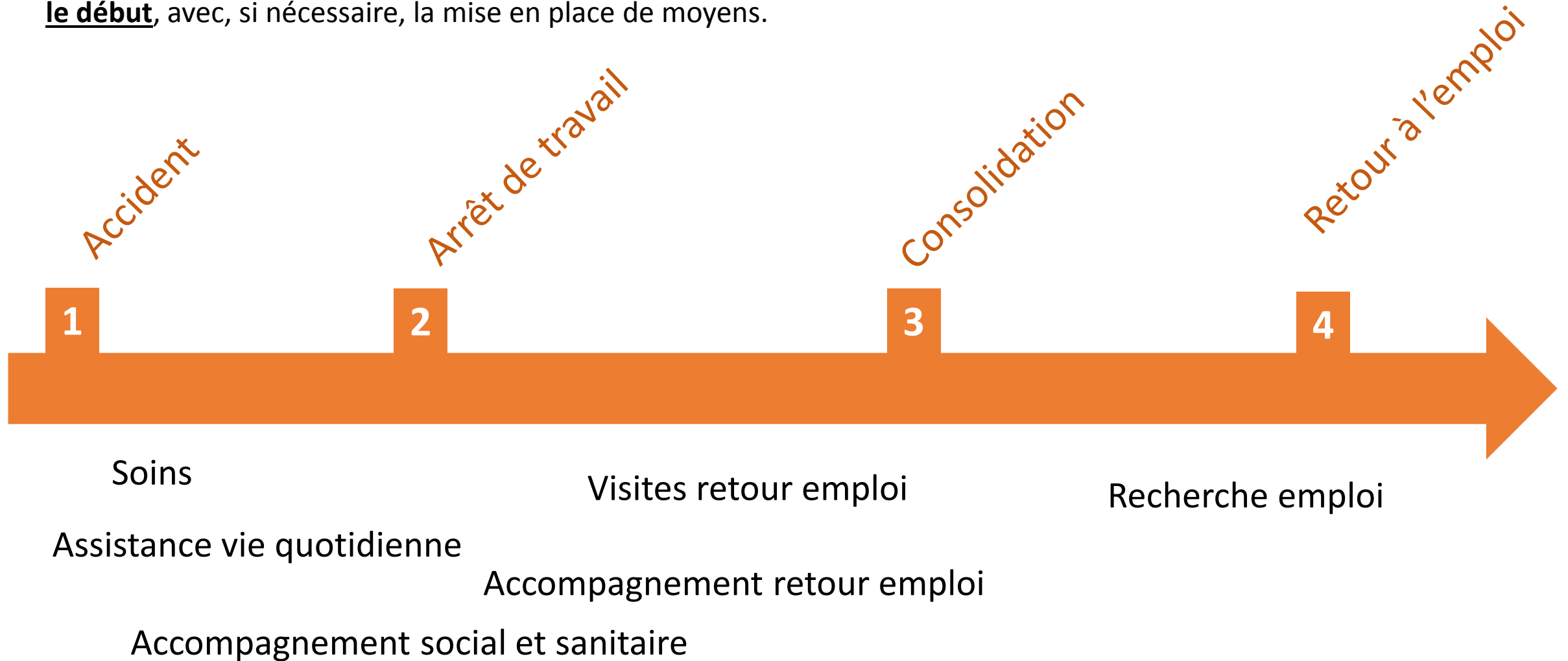


Un enjeu d'impliquer le médecin du travail de manière précoce pour faciliter la visite de retour à l'emploi

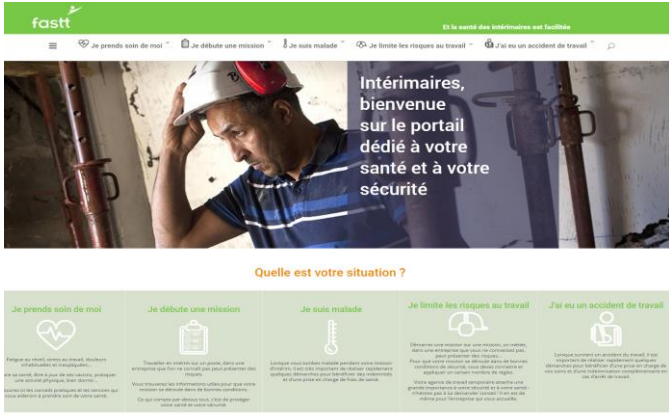


# Le parcours d'accompagnement des salariés en arrêt de travail

**3 dimensions : sociales, médicales, professionnelles...** à explorer, évaluer et intégrer dès le début, avec, si nécessaire, la mise en place de moyens.



# diagnostic accident du travail RISQUE DE DESINSERTION



## Meda

### L'avis médical en un clic

- ✓ Sans rendez-vous
- ✓ Sans salle d'attente
- ✓ Totalement gratuit



# LA TOURNEE A VOUS LA SANTE

- **Tournée itinérante** à la rencontre des intérimaires
- Directement sur **le lieu de travail**
- **Collaboration enseignes**
- Sensibiliser sur les enjeux de **santé et prévention**
- **220 étapes** en 2019



# PLATEFORME EPI

- Engagement des acteurs
- Un catalogue de **qualité**, coûts maîtrisés
- Une plateforme en ligne **facile d'utilisation**



# LES COOPERATIONS AVEC LES SST



# ORIENTATIONS DU PLAN

Et la santé des intérimaires est préservée



# ACTIONS ENGAGEES

Selon les opportunités des acteurs du territoire

**Construire un cadre de la visite de retour à l'emploi** (discerner et autoriser) : cadre « légal » et statut des visites, financement.

**Initier et déployer des actions collectives de prévention** : groupe d'intérimaires sur un ensemble de sujets pertinents (santé, sécurité, orientation...).

**Lever les obstacles d'accès aux droits** : agir auprès des opérateurs pour augmenter l'accès aux droits, encourager le recours.

**Clarifier et informer la chaîne d'acteurs du maintien** : informer de la spécificité des intérimaires, encourager par des pratiques locales.